



# Liquidation régime communauté après divorce

Par **Miguelito06800**, le **12/02/2022** à **20:15**

Bonjour,

Après notre divorce en novembre 2019, nous devons effectuer la liquidation de la communauté et obtenir pour cela un PROCES VERBAL DE DIFFICULTE rédigé par un notaire.

IMPOSSIBLE de trouver un notaire prêt à rédiger cet acte sans lequel je ne peux aller en justice pour faire valoir mes droits et récupérer les sommes dues par la communauté !

Comment puis je faire pour contourner l'obstacle ou "forcer" un notaire à remplir cette mission ?

Mon avocat visiblement ne trouve pas plus que moi de réponse à mon problème !

Merci beaucoup

Par **Marck.ESP**, le **12/02/2022** à **20:44**

Bonjour

Je vous conseillerais de contacter la chambre départementale des notaires.